



## Franck Riester annonce deux nouvelles mesures favorisant la mobilité internationale des étudiants de l'enseignement supérieur Culture, à l'occasion des #Erasmus Days

Les #Erasmus Days, qui auront lieu dans les établissements d'enseignement supérieur de 48 pays les 10, 11 et 12 octobre 2019 en collaboration avec l'Agence Erasmus+, sont l'occasion de célébrer l'Europe et de valoriser les possibilités de mobilités à l'international offertes par les établissements.

Afin d'encourager ses étudiants à se saisir des opportunités offertes par le programme Erasmus+, le ministère de la Culture a pris deux nouvelles dispositions, mises en œuvres dès la rentrée universitaire 2019 :

- tous les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur Culture pourront désormais bénéficier d'une aide à la mobilité internationale ;
- les étudiants qui poursuivent leurs études supérieures dans l'un des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe (\*) après les avoir commencées en France, conserveront le bénéfice de leur bourse sur critères sociaux, comme c'est l'usage pour les étudiants d'universités.

L'ouverture sur l'Europe et l'international des acteurs culturels et créatifs représente un enjeu pour l'Enseignement supérieur Culture (ESC). Le ministère de la Culture se félicite du nombre croissant d'étudiants qui bénéficient chaque année du programme Erasmus+ : en 2018, environ 1400 étudiants inscrits dans un établissement de l'ESC ont effectué une mobilité à l'étranger. La richesse de leurs expériences sera mise en avant lors des #Erasmus Days grâce à différentes expositions et conférences organisées par leurs écoles.

*« Pour les artistes et les créateurs, la mobilité est essentielle. Travailler dans un autre pays, c'est s'ouvrir à des découvertes, des rencontres, des interactions qui enrichissent la démarche de création. Et cette mobilité, nous devons l'encourager dès la formation. »*  
Franck Riester, ministre de la Culture

(\*) liste des pays disponible sur le site internet du Conseil de l'Europe <https://www.coe.int/fr>

### Contact

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse : 01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)  
@MinistereCC